

CONSTITUTION DES CLASSES RENTREE SCOLAIRE 2020-2021

Aux parents,

La Commission de constitution des classes 2020/2021 aura lieu en juin.

Si vous souhaitez nous faire part d'une situation (demandes de regroupement d'élèves (pas plus de 2 élèves), de séparation d'élèves), nous vous remercions de bien vouloir nous adresser un mail ou un courrier déposé dans la boîte aux lettres du collège **au plus tard le 12 juin 2020**.

Seules les demandes de regroupement d'élèves exprimées par les deux familles concernées seront étudiées.

La commission étudiera toutes les demandes des parents ainsi que celles des enseignants et constituera les classes dans un objectif de réussite de tous les élèves.

Critères :

- Respect de l'homogénéité fille/garçon
- Respect de l'homogénéité des niveaux scolaires
- Respect des groupes de langues et des options
- Respect du nombre d'élèves en difficulté (PAP, PPRE)
- Respect du nombre d'accompagnants d'élèves (AVS) par classe

Toute demande déposée après cette date ne sera pas prise en compte

Cordialement, La Direction